

Liège, le 08 juin 2021

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La fin de l'année scolaire est là et, avec elle, la période des examens et des conseils de classe de délibération.

Par la présente, nous souhaitons vous informer de son organisation.

Tout d'abord, nous vous rappelons que l'année scolaire **se termine le 30 juin 2021**. Jusqu'à cette date, votre enfant est tenu d'être présent à l'école selon les modalités organisationnelles prévues dans l'agenda scolaire.

Les résultats des épreuves de qualification seront affichés le mercredi 16 juin conformément au prescrit légal sauf en 6P CPL où l'affichage sera effectué lorsque toutes les épreuves seront terminées (aux alentours du 28 juin).

Au premier degré, les élèves de 1^{ère} année seront en examens à partir du jeudi 17 juin.

Les élèves de 2^{ème} année commune et 2^{ème} supplémentaire (2s) débutent la session d'examens le lundi 14 juin.

Les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année différenciée débutent les épreuves du CEB le jeudi 17 juin.

Les examens pour les élèves du 2^e degré et du 3^e degré commencent dès le mercredi 16 juin.

Toute absence lors d'un examen doit obligatoirement être justifiée par certificat médical. Ce dernier devra être rentré dès le retour à l'école. De plus, nous vous demandons de bien vouloir téléphoner à l'école (04/229.78.70) afin de prévenir l'équipe éducative de l'absence de votre enfant.

Votre enfant a reçu un horaire d'examens qu'il est tenu de respecter. Aucune sortie ne sera autorisée en dehors des horaires prévus (soit 10h05, soit 12h00 soit à la fin de l'examen et muni du ticket de sortie validé par le professeur en cas d'examen oral). Après son examen, s'il le souhaite, votre enfant pourra rester à l'école pour étudier.

Au troisième degré, un système d'évaluation par Unité d'Acquis d'Apprentissage est mis en place dans les cours généraux. Les élèves qui ont présenté avec succès les diverses épreuves certificatives au cours de l'année se verront dès lors dispensés de représenter cette matière durant la session d'examens. Les dispenses éventuelles seront notées au journal de classe.

Les professeurs seront réunis en conseils de classe de délibération du lundi 21 au jeudi 24 juin inclus. La présence des élèves à l'école n'est pas requise sauf pour les élèves en examen, en récupération et/ou les élèves sanctionnés.

A l'issue des délibérations, le jeudi 24 juin, les professeurs titulaires téléphoneront aux élèves majeurs ou aux parents des élèves mineurs si une décision d'échec ou de réussite avec restriction est prise par le conseil de classe. Aucune information sur les résultats ne sera faite avant cette date.

Le bulletin sera remis le 25 juin en classe :

A 10h00 : remise des bulletins aux élèves de **1^{ère} et de 2^{ème} année.**

A 10h30 : remise des bulletins les élèves de **3^{ème} et de 4^{ème} année.**

A 11h : les élèves de **5^{ème}**

A 11h30 : les élèves de **6^e et 7^e** qui seraient **en échec**

Une rencontre avec les professeurs est possible le vendredi 25 juin de 16 à 18h dans le plus strict respect des mesures sanitaires : un seul parent par élève, masque obligatoire et inscription par téléphone au 04 229 78 70 entre 13h et 15h30.

A 18h dans la cour du haut ou au grand réfectoire en cas de pluie, remise des diplômes aux élèves finalistes de **7^e année (P, TQ, Plein exercice et alternance).**

A 18h30 au même endroit, remise des diplômes aux élèves finalistes de 6^e année.

Afin de respecter les mesures de distanciation sociale, nous limitons l'accès de cette cérémonie à 2 accompagnants par élève

Les élèves qui ne se seraient pas présentés à la remise officielle des résultats pourront récupérer leurs documents (bulletins, attestations...) auprès de madame Gathot, directrice, à partir du lundi 19 août 2019 entre 9 et 15h.

En formulant l'espoir que la réussite soit au rendez-vous à la fin de cette année scolaire, nous vous prions Madame, Monsieur, chers Parents, d'agréer nos salutations respectueuses.

Madame Gathot, Directrice

Monsieur Grégoire, directeur adjoint